

## Mali

### 2017 Conclusions sur les pires formes de travail des enfants

En 2017, le Mali a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a augmenté l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15 ans pour correspondre aux normes internationales et a élargi la liste des activités ou emplois dangereux interdits aux enfants. La brigade chargée de la protection des mœurs et de l'enfance de la police, en collaboration avec Interpol, a mené une opération qui a permis de secourir 40 enfants victimes de mendicité forcée et a engagé des poursuites contre 9 personnes en relation avec cette infraction. En outre, en vertu de la politique nationale de promotion et de protection de l'enfant, le gouvernement a mené des activités visant à faire progresser les taux d'enregistrement des naissances et a fourni des services sociaux aux enfants retirés de situations de conflit armé. Il a également participé à plusieurs programmes ciblant les pires formes de travail des enfants, y compris un programme de construction de huit sites dans le nord du pays visant à fournir des services de réinsertion aux anciens combattants, notamment à des enfants. Toutefois, au Mali, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'esclavage héréditaire et les conflits armés. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans le secteur de l'agriculture, notamment dans la production du coton et du riz. Si, au cours de la période visée par le présent rapport, le gouvernement a fourni des efforts appréciables dans tous les domaines pertinents, la loi n'interdit pas de manière explicite l'utilisation, l'obtention et l'offre d'enfants pour des activités illicites et les recherches n'ont pas permis de déterminer si des sanctions ont été appliquées pour des infractions liées aux pires formes de travail des enfants. En outre, les ressources limitées ont fortement restreint la capacité du gouvernement de mettre pleinement en œuvre le plan national de lutte contre le travail des enfants et les programmes sociaux en place sont insuffisants pour bien s'attaquer à ce problème dans son ensemble, surtout dans l'orpaillage artisanal, l'esclavage héréditaire et la servitude pour dette.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris sous ses pires formes, au Mali, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Frapper d'interdiction pénale l'utilisation, l'obtention ou l'offre d'enfants pour la production et le trafic de stupéfiants.	2009 – 2017
	Veiller à ce que le Code du travail précise les conditions dans lesquelles des travaux légers peuvent être effectués afin d'éviter la participation d'enfants au travail des enfants.	2015 – 2017
	Frapper d'interdiction pénale l'esclavage héréditaire.	2017
	Frapper d'interdiction pénale le recrutement de mineurs de moins de 18 ans par les groupes armés non étatiques et dans tout conflit armé, et veiller à ce que la tranche d'âge spécifique des enfants protégés par la Circulaire interministérielle relative à la prévention, la protection et le retour en famille des enfants associés aux forces et groupes armés soit conforme aux normes internationales.	2013 – 2017
	Promulguer des lois prévoyant des sanctions pour les infractions liées aux pires formes de travail des enfants, notamment l'utilisation d'enfants de moins de 18 ans dans les conflits armés.	2009 – 2017
Application	Publier des informations complètes sur le type des inspections du travail, des infractions et des sanctions en rapport avec le travail des enfants, et le nombre des enquêtes judiciaires, des	2010 – 2017

	infractions, des poursuites et des condamnations en rapport avec les pires formes de travail des enfants.	
	Accroître les ressources, la formation et le nombre des inspecteurs du travail, conformément aux avis techniques de l'OIT, et le nombre des enquêteurs judiciaires et des bureaux régionaux responsables de l'application des lois relatives au travail des enfants afin de couvrir toute la main-d'œuvre de façon adéquate.	2012 – 2017
	Prendre des mesures visant à faire appliquer comme il se doit la législation relative au travail des enfants, surtout dans le nord du Mali, et intensifier les efforts pour que ceux qui se rendent coupables des pires formes de travail des enfants, y compris l'utilisation d'enfants soldats et l'esclavage héréditaire, soient poursuivis conformément à la législation en vigueur.	2013 – 2017
	Veiller à ce que les services sociaux du gouvernement aient assez de ressources et d'installations pour assurer la prise en charge nécessaire aux victimes de pires formes de travail des enfants.	2016 – 2017
	Mettre en œuvre les dispositions de la Circulaire interministérielle et du Protocole signé avec l'ONU, exigeant que les enfants détenus à cause de leur association avec des groupes armés soient orientés vers les services sociaux ou des agents de protection de l'enfance de l'ONU afin qu'ils puissent bénéficier des services de réinsertion et de protection sociale appropriés.	2013 – 2017
Coordination	Rationaliser la coordination entre les organismes gouvernementaux, notamment en assurant une coordination efficace entre la CNLTE (Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants), le Comité national de coordination pour la lutte contre la traite des personnes et les pratiques associées, et d'autres organismes pertinents.	2010 – 2017
	Veiller à ce que la CNLTE dispose de ressources suffisantes pour coordonner les efforts de lutte contre le travail des enfants.	2012 – 2017
Politiques gouvernementales	Veiller à la mise en œuvre du plan national de lutte contre le travail des enfants, notamment en allouant des ressources financières et humaines suffisantes.	2012 – 2017
Programmes sociaux	Renforcer les initiatives visant à supprimer les obstacles et à permettre à tous les enfants, y compris les filles et les enfants vivant dans les zones touchées par les conflits, de recevoir une éducation en éliminant les frais liés à la scolarité et aux fournitures scolaires, en augmentant les infrastructures scolaires, le nombre des enseignants et la quantité de fournitures scolaires, et en prenant des mesures pour assurer la sécurité des enfants et des enseignants à l'école.	2010 – 2017
	Faire progresser les taux d'enregistrement des naissances pour que les enfants aient accès à des services sociaux, tels que l'éducation.	2010 – 2017
	Développer les programmes existants afin de s'attaquer au problème du travail des enfants dans sa totalité, surtout dans l'orpaillage artisanal, l'extraction minière, l'esclavage et la servitude pour dette.	2014 – 2017
	Mettre en place de nouveaux programmes pour lutter contre le travail des enfants dans le travail domestique, la pêche, la	2009 – 2017

---

mendicité forcée, l'exploitation sexuelle commerciale,  
l'esclavage et la servitude pour dettes.

---